

Deuxième séance, mercredi 12 décembre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Projet de décret 2018-DEE-32 Octroi d'un crédit d'engagement pour le financement du soutien aux entreprises en création pour la période 2019–2022; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Mandat 2018-GC-50 Michel Chevalley/François Genoud/Gaétan Emonet/Nadia Savary-Moser/Sylvie Bonvin-Sansonnens/Jean-Daniel Chardonnens/Patrice Longchamp/Eliane Aebischer/Susanne Schwander/André Schneuwly Problématique du remplacement des enseignants dans les classes primaires; retrait. – Elections.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Markus Zosso, Emanuel Waeber, Bertrand Morel, Rudolf Herren, Ruedi Vonlanthen, Kirthana Wickramasingam, Jacques Morand.

M^{mes} et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de décret 2018-DEE-32 Octroi d'un crédit d'engagement pour le financement du soutien aux entreprises en création pour la période 2019–2022¹

Rapporteur: **Thomas Rauber** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Olivier Curty**, Directeur de de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Am 24. Mai dieses Jahres hat der Grosse Rat die Änderungen im Gesetz über die Wirtschaftsförderung verabschiedet. Es wurden 3 Bereiche angepasst:

- > die Förderung der Innovation,
- > die Unterstützung von Unternehmen in der Gründungsphase,
- > die Förderung von Investitionen in die Industrie.

Das vorliegende Dekret betrifft die Bereitstellung der erforderlichen Finanzmittel für die Jahre 2019 bis 2022 zur Unterstützung von Unternehmen in der Gründungsphase gemäss dem neuen Artikel 25c dieses Wirtschaftsförderungsgesetzes (WFG).

Meine Interessenbindungen: Ich bin Vorstandsmitglied von Fri-Up und Verwaltungsrat eines Startup-Unternehmens, an

dem auch die Capital Risque Fribourg (CRF) eine Beteiligung hält. Zudem bin ich aktiver Investor in Startups.

Die Kommission hat an ihrer Sitzung vom 23. November das Dekret mit den 2 Teilbereichen Seed-Darlehen und Risikokapital eingehend analysiert und debattiert.

Mit Seed-Darlehen wird die Anfangsphase einer unternehmerischen Innovation, zum Beispiel die Entwicklung eines Prototyps, unterstützt. In dieser Phase entwickelt sich das Projekt von einer Idee hin zu einem Unternehmen. Die Seed-Darlehen bezwecken, die Phase der Marktvalidierung zu beschleunigen, damit das Unternehmen zügig gegründet werden kann.

Bei der Revision des Wirtschaftsförderungsgesetzes und seines Reglements wurde der Rahmen für die Nutzung von Seed-Darlehen neu definiert. Die für ein Projekt gewährten Beträge sind neu tiefer als bisher (100 000 Franken statt 200 000 Franken), damit eine grössere Anzahl von Projekten in der Anfangsphase finanziert werden kann. Die Seed-Darlehen und das Risikokapital werden klar auf unterschiedliche Entwicklungsphasen ausgerichtet, wodurch sie an Effizienz und Komplementarität gewinnen. In der Botschaft legt der Staatsrat eine Bilanz über den Zeitraum 2010 bis 2015 ab. Die Kommission hätte sich gewünscht, hier konkretere Angaben zur Entwicklung der geschaffenen Arbeitsplätze dieser Projekte und Unternehmen zu hören. Der Staatsrat hat versprochen, hierzu wenn möglich bereits in der heutigen Debatte einige Angaben zu machen.

Die im Jahr 2010 bereitgestellten Mittel der Seed Capital Fribourg wurden 2015 aufgebraucht. Bis zur Revision des WFG hat der Staatsrat in den Jahren 2017 und 2018 jeweils 500 000 Franken aus dem jährlichen Voranschlag der Wirtschaftsförderung für die Finanzierung von Seed-Darlehen bereitgestellt. Im Rahmen des neuen WFG gelangt der Staatsrat nun mit einem Dekret für einen mehrjährigen Verpflichtungskredit zur Finanzierung der Seed-Darlehen für die Jahre 2019 bis 2022 (4 Jahre) an den Grossen Rat. Die für die Finanzierung der Seed-Darlehen benötigten Mittel werden auf jährlich 600 000 Franken geschätzt. Da der Staatsrat einen Betrag von «nur» 500 000 Franken in den Voranschlagsentwurf

¹ Message pp. 4263ss.

2019 aufgenommen hat, wird vom Staatsrat ein Verpflichtungskredit in der Gesamthöhe von 2,3 Millionen Franken (und nicht von 2,4 Millionen Franken) für die 4 Jahre vorgeschlagen.

Wichtig ist, darauf hinzuweisen, dass mit Seed-Darlehen die riskanteste Phase der Unternehmensgründung unterstützt wird, für die es sehr schwierig ist, Drittmittel zu finden. Es muss daher auch mit Verlusten gerechnet werden. Die Beiträge des Staats werden der Stiftung in bedarfsabhängigen Tranchen in Form einer Kapitalausstattung ausgezahlt. Die Stiftung hat den Auftrag, über die Gewährung und Rückerstattung der Darlehen für Start-ups zu entscheiden. Sie kann die Bearbeitung und Kontrolle der Dossiers ganz oder teilweise dem Verein Fri-Up übertragen.

Die Unterstützung von Start-ups durch Risikokapital erfolgt, sobald das Unternehmen als juristische Person auftritt und über ein Management und einen Businessplan verfügt. Diese erste Wachstumsphase benötigt in der Regel grosse Investitionen für die Entwicklung neuer Produkte oder Dienstleistungen. Zwar bieten auch Finanzinstitute auf dem freien Markt derartige Mittel an, es ist aber für Jungunternehmen schwierig, an diese Mittel kommen. Der Staat tritt folglich in dieser Phase in Aktion, weil der Markt nicht ausreichend Finanzierungsmöglichkeiten bietet.

Die Risikokapital Freiburg AG (Capital Risque Fribourg SA) wurde 1998 gegründet. Ihre Aktionäre sind der Staat Freiburg (Hauptaktionär, aber nicht Mehrheitsaktionär), die Freiburger Kantonalbank, die Groupe E und die Pensionskasse des Staatspersonals. Die Capital Risque Fribourg SA beteiligt sich an Freiburger Jungunternehmen bis zu einem Höchstbetrag von 750 000 Franken pro Fall. Die Capital Risque Fribourg SA (CRF SA) ist oft die erste institutionelle Investorin, die Freiburger Jungunternehmen mit hohem Potenzial unterstützt. Sie tritt auch in Finanzierungsrunden für höhere Beträge (mehrere Millionen Franken) in Aktion, indem sie die Rolle des Auslösers übernimmt, der weitere Investoren von ausserhalb des Kantons anzieht.

Seit ihrer Gründung hat die CRF SA einen Gesamtbetrag von 13,6 Millionen Franken in 23 Start-ups investiert. Von den 23 finanzierten Unternehmen sind 17 heute noch aktiv im Kanton Freiburg und die Capital Risque Fribourg SA hält immer noch Beteiligungen an 12 Unternehmen. Auch hier hätte es die Kommission geschätzt, wenn der Staatsrat Informationen über die geschaffenen Arbeitsplätze in die Botschaft integriert hätte.

Die Entscheidung für die Aufnahme einer Beteiligung durch die CRF SA stützt sich auf sehr selektive Kriterien. Im Jahr 2017 wurden zum Beispiel nur 3 von 24 Anträgen angenommen.

Die heutigen finanziellen Mittel der CRF SA müssen erhöht werden, um langfristig die im Wirtschaftsförderungsgesetz

formulierten Ziele zu erreichen. Am 30. Juni 2018 verfügte die CRF SA noch über 1,2 Millionen Franken zur Finanzierung neuer Unternehmen. Die benötigte Kapitalerhöhung der Capital Risque Fribourg SA wird für die nächsten vier Jahre auf etwa 5,6 Millionen Franken veranschlagt.

Die Erhöhung des Aktienkapitals wird durch den Staat, die Freiburger Kantonalbank und die Groupe E im Verhältnis zu ihrem aktuellen Kapitalanteil finanziert. Da die Pensionskasse des Staatspersonals beschlossen hat, sich aufgrund ihrer Investitionsstrategie nicht an der Kapitalerhöhung zu beteiligen, wird ihr Anteil an der Kapitalerhöhung anteilmässig auf die übrigen drei Aktionäre aufgeteilt. Somit soll sich der Staat mit einem Betrag von 2 801 376 Franken an der vorgesehenen Erhöhung des Kapitals der Risikokapital Freiburg AG beteiligen.

Die Freiburger Kantonalbank und die Groupe E haben ihre Beteiligung bereits formell bestätigt. Nach erfolgter Kapitalerhöhung wird der Staat mit 47% am Kapital der Risikokapital Freiburg AG beteiligt sein.

La commission a aussi abordé le fait que la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) ne participe pas à la recapitalisation, ce qui est jugé judicieux par la commission vu la situation financière de la caisse.

Comme déjà mentionné, la commission s'interroge concernant le bilan économique. La commission a demandé au commissaire du gouvernement des compléments d'information: existe-t-il un bilan des aides octroyées jusqu'ici en termes de retombées sur l'économie fribourgeoise, de participations à la part de l'impôt sur les personnes morales, de places de travail? Le commissaire nous a confirmé en réunion de commission qu'il va tenter de préciser cela en plenum au Grand Conseil.

Certains membres de la commission ont également jugé insuffisants les montants du décret en faveur des entreprises en création et y ont vu un manque d'ambition.

En considérant que les besoins de SCF sont estimés à 600 000 francs par année (selon le message), pourquoi n'a-t-on inscrit que 500 000 francs au budget 2019? La commission a appris que 100 000 francs ont été rabotés lors de la lecture du budget 2019 au Conseil d'Etat.

La commission a accepté par 6 voix contre 3 et 2 abstentions un amendement proposant de réintégrer ces 100 000 francs et vous présente donc un projet bis de l'article 1.

L'octroi d'une contribution financière du montant global passe à 2 400 000 francs (au lieu de 2 300 000) pour la période 2019–2022 en faveur de la Fondation Seed Capital Fribourg.

Par cohérence avec la modification de l'art. 1, l'art. 2 est modifié dans le projet bis comme suit: «Un crédit d'engage-

ment de 5 101 376 à 5 201 376 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances.»

Das vorliegende Dekret des Verpflichtungskredits zur Unterstützung von Unternehmen in der Gründungsphase für die Jahre 2019 bis 2022 beläuft sich somit auf insgesamt 5 101 376 Franken gemäss Botschaft des Staatsrats und 5 201 376 im Projet bis der Kommission. Dies ist der Maximalbetrag. Die Mittel werden nach Bedarf schrittweise ausgezahlt. Um über die nötige Flexibilität bei der Verwaltung dieser Mittel zu verfügen, schlägt der Staatsrat ferner vor, dass die Frist für die Nutzung des Verpflichtungskredits um ein Jahr verlängert werden kann, falls der Finanzierungsbedarf bis Ende 2022 tiefer als erwartet ausfällt.

Die Kommission empfiehlt dem Grossen Rat die Annahme des Dekrets in der Version des Projet bis.

Le Commissaire. Lors de sa séance du 24 mai 2018 le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi modifiant la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique.

La LPEc révisée ainsi que son nouveau règlement d'exécution adopté par le Conseil d'Etat le 18 septembre 2018 sont entrés en vigueur au 1^{er} octobre 2018.

La révision de la LPEc a permis d'adapter les aides financières aux entreprises dans trois domaines:

1. le soutien à l'innovation: ciblage et renforcement des aides à fonds perdus pour soutenir le développement de nouveaux produits, de nouveaux processus et de nouveaux marchés;
2. le soutien aux entreprises en création: pérennisation et refinancement des deux instruments pour les start-up: les prêts d'amorçage et le capital-risque;
3. le soutien à l'investissement dans les entreprises industrielles: création d'un instrument de cautionnement cantonal pour soutenir les entreprises, et en particulier les PME.

Dans le cadre de cette révision légale, le Grand Conseil a donc décidé de pérenniser les deux instruments de soutien destinés à contribuer à générer une dynamique de création d'entreprises bénéfique pour l'économie cantonale: les prêts d'amorçage et le capital-risque.

Le présent décret, annoncé dans le cadre de cette révision, porte exclusivement sur l'allocation pour la période 2019–2022 des moyens financiers nécessaires au financement de ces deux instruments prévus à l'article 25c de la LPEc.

Sie haben es gehört: Der Staat unterstützt die Anfangsphase der Unternehmensgründung mit Hilfe von Seed-Darlehen. Dieses Finanzierungsinstrument kommt also zum Einsatz, während sich das Unternehmensprojekt in der Phase der Marktvalidierung befindet, also ganz zu Beginn. Diese Phase beinhaltet namentlich die Entwicklung von Prototy-

pen, Marktstudien, Homologierungen, die Vorbereitung und Validierung des Businessplans, die Beschaffung von Eigenmitteln und den Aufbau eines Teams.

Bei der Revision des Wirtschaftsförderungsgesetzes (WFG) wurden die Seed-Darlehen innerhalb des Gründungsprozesses neu positioniert. Das Verfahren und die Voraussetzungen für die Vergabe von Seed-Darlehen wurden zudem im neuen Volkswirtschaftsreglement präzisiert. Da die Seed-Darlehen und das Risikokapital neu auf unterschiedliche Entwicklungsphasen ausgerichtet sind, gewinnen sie – hoffen wir jedenfalls – an Effizienz und Komplementarität. Insbesondere die Seed-Darlehen werden mehr Wirkung zeigen, weil sie es ermöglichen, die Phase der Marktvalidierung zu beschleunigen.

Die Seed-Darlehen wurden aber nicht nur neu positioniert. Um den Einsatz der öffentlichen Mittel zu optimieren, wurden die Verfahren und die Voraussetzungen für die Vergabe von Darlehen strenger gestaltet. Zum Beispiel müssen neu 50% eines Darlehens zugunsten eines Unternehmens durch eine natürliche Person verbürgt werden.

Grâce à une dynamique d'innovation favorable et au recentrage de la mission de Fri-Up sur les seules start-up, un nombre croissant de projets sont déposés, avec des ambitions plus affirmées. La dynamique entrepreneuriale à Fribourg connaît ainsi une évolution réjouissante en quantité et en qualité.

Les expériences faites depuis une année (septembre 2017-septembre 2018) tendent à confirmer cette nouvelle dynamique avec 7 projets soutenus pour un montant de 720 000 francs.

Les besoins pour le financement des prêts d'amorçage sont estimés à 600 000 francs par an.

Ce montant annuel représente une augmentation de 100 000 francs par rapport aux 500 000 francs prélevés en 2017 et en 2018 dans le budget annuel de la Promotion économique et alloués pour pallier l'épuisement des moyens depuis 2015 et dans l'attente de la révision de la LPEc.

Le Conseil d'Etat, respectivement votre autorité, ayant déjà décidé d'un montant de 500 000 francs dans le projet de budget 2019 le montant global du crédit d'engagement proposé pour la période 2019–2022 est de 2,3 millions de francs: 500 000 francs (2019) et trois fois 600 000 francs (2020, 2021 et 2022).

Les contributions financières de l'Etat seront versées sous forme de dotation en capital, par tranches et en fonction des besoins, à la Fondation Seed Capital Fribourg, qui est chargée de prendre les décisions liées à l'octroi et au remboursement des prêts aux start-up.

Die Risikokapital Freiburg AG (RKF) – das ist die Einrichtung, die den Start-ups im Kanton Freiburg Risikokapital zur

Verfügung stellt – hat seit ihrer Gründung einen Gesamtbeitrag von rund 13,6 Millionen Franken in 23 Firmen investiert. Von diesen 23 finanzierten Unternehmen sind 17 heute noch im Kanton Freiburg aktiv und die RKF AG hält immer noch Beteiligungen an 12 dieser Unternehmen.

Gewiss, die mit Seed-Darlehen und später mit Risikokapital unterstützten Unternehmen schaffen in dieser Phase nur wenig direkte Arbeitsplätze und zahlen in der Regel keine oder nur wenig Steuern. Am 31.12.2017 zählten die 17 Unternehmen, die von der RKF AG unterstützt wurden und heute noch aktiv sind, insgesamt 257 Arbeitsplätze. Es handelt sich hier um Vollzeitäquivalenztstellen.

Das Interesse an diesen Firmen liegt jedoch hauptsächlich in ihrem Entwicklungspotenzial. Einige von ihnen weisen ein sehr hohes Potenzial auf, wie etwa BComp (Verbundwerkstoffe mit Flachfasern) oder Morphean (internetbasierte Videoüberwachung). Diese beiden Firmen könnten langfristig bis zu 100 und mehr Angestellte beschäftigen und dem Kanton interessante Steuereinnahmen ermöglichen. Weiter ist erwähnenswert, dass Start-ups indirekte Arbeitsplätze schaffen, gemäss unseren Informationen sogar mehr als dies in Industrieunternehmen der Fall ist.

Die Entscheidung für die Aufnahme einer Beteiligung stützt sich auf sehr selektive Kriterien: So wurden von 24 Anträgen im Jahr 2017 nur 3 angenommen. Die Tätigkeit der RKF AG zielt klar auf die aussichtsreichsten Firmen mit sehr hohem Wachstumspotenzial ab. Im Übrigen ist darauf hinzuweisen, dass im Laufe der Jahre die Qualität und die Ambitionen der Freiburger Start-ups gesamthaft zugenommen haben. Seit 2010 musste keine von der RKF AG finanzierte Firma Konkurs anmelden. Und mehrere der Firmen werden sich voraussichtlich in den nächsten Jahren sehr gut bis stark entwickeln.

Im Jahr 2017 kamen zwei Verkäufe zustande: Bei einem Unternehmen wurde die gesamte Beteiligung verkauft (mit einem Mehrwert von 19%) und bei einem anderen Unternehmen wurde ein Grossteil der Aktien verkauft (mit einem Mehrwert von 345%). Die Qualität des aktuellen Aktienportfolios der RKF AG kann folglich als gut bewertet werden.

Langfristig ist es jedenfalls das Ziel, dass die finanziellen Mittel der RKF AG ausreichen, um die Selbstfinanzierung zu erreichen. Dann werden die Gewinne der ersten über den Fonds finanzierten Unternehmen diesen selbständig alimentieren. Dies ist zurzeit noch nicht der Fall: Am 30. September 2018 verfügte die RKF AG nur noch über etwa 1 Million Franken für die Finanzierung neuer Unternehmen. Ohne zusätzliches Kapital besteht das Risiko, dass die Gesellschaft ziemlich rasch keine neuen Beteiligungen mehr aufnehmen kann. Damit dieses Finanzierungsinstrument auch in Zukunft seinen Zweck erfüllt, benötigt die RKF AG eine Kapitalerhöhung. Diese wird auf etwa 5,6 Millionen Fran-

ken für die nächsten vier Jahre beziehungsweise auf 1 bis 1,5 Millionen Franken pro Jahr geschätzt.

Selon l'accord de principe conclu avec les autres actionnaires, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil que le capital de la société, qui est actuellement de 7 500 000 francs, soit réduit à 6 397 248 francs pour assainir les pertes reportées.

Ces pertes s'élèvent à 1 102 752 francs à charge de chacun des quatre actionnaires au prorata de sa part actuelle, soit pour l'Etat d'un montant de 496 238 francs.

Le capital de la société sera ensuite augmenté à 12 000 000 francs.

Cette augmentation de capital d'un montant de 5 602 752 francs est prise en charge par l'Etat, la Banque Cantonale de Fribourg et le Groupe E au prorata de leur part actuelle (Etat: 45%).

A cela s'ajoute la reprise de la part de la recapitalisation qui aurait dû échoir à la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF), qui est ainsi répartie entre les trois actionnaires restants selon le même principe.

La Caisse de prévoyance a en effet décidé de ne pas participer à cette recapitalisation en raison de sa stratégie d'investissement et sa part à l'ensemble du capital de CRF SA baissera donc à 5,45% au lieu de 10% actuellement.

La proposition de participation de l'Etat à l'augmentation prévue de 5 602 752 francs du capital de CRF SA est ainsi de 2 801 376 francs.

Cette participation est conditionnée à celles des deux autres actionnaires que sont la BCF et le Groupe E à l'augmentation de capital envisagée. Ces derniers ont, pour leur part, déjà formellement approuvé leur participation.

Une fois cette opération réalisée, en principe au premier trimestre 2019 le capital détenu par l'Etat au sein de la société CRF SA atteindra 5 680 138 francs soit une part de 47%.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, le Conseil d'Etat espère que le présent projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement d'un montant total de 5 101 376 francs pour le financement du soutien aux entreprises en création pour la période 2019–2022 remportera votre adhésion.

C'est avec plaisir que je discuterai avec vous les détails de ce projet.

Il est à noter que la Commission ordinaire a accepté un amendement qui augmente le montant total du crédit d'engagement de 100 000 francs, soit à 5 201 376 francs.

Cette modification vise au respect des besoins annuels pour le financement des prêts d'amorçage estimés à 600 000 francs, mais retenus à 500 000 francs dans le budget 2019.

Le Conseil d'Etat s'y oppose, pour les raisons exposées précédemment.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 28 novembre pour l'examen, sous l'angle financier, du crédit d'engagement pour le financement du soutien aux entreprises en création pour la période 19–22. Notre commission avait connaissance ce jour-là de la version bis de la commission ordinaire, prévoyant une enveloppe supplémentaire de 100 000 francs pour les prêts d'armorçage afin de doter la société d'un montant identique de 600 000 francs dès 2019 déjà. Cet amendement n'a pas été redéposé par un membre de la Commission des finances et de gestion. En effet, de l'avis de notre commission on ne saurait, par souci de cohérence, accepter une charge supplémentaire alors que le budget 2019 est sous toit et avait été ratifié par notre commission sans ce montant additionnel. En effet, les prêts octroyés sont amortis immédiatement, ce qui génère une charge impactant le compte de fonctionnement. J'observe aussi à la lecture du message, que le montant global des prêts proposés pour 19–22, soit 2 300 000 francs pour 4 ans, est assez largement plus élevé que ceux octroyés durant les années 2010–2015, à hauteur de 2 millions sur six ans. Force est donc de reconnaître l'effort supplémentaire consenti en faveur des budgets futurs. Compte tenu de ces considérations, la Commission de finances et de gestion vous propose d'entrer en matière et de soutenir le décret selon la version initiale du Conseil d'Etat, qui prévoit un crédit d'engagement total de 5 101 376.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Tout le monde ici sait que la colonne vertébrale de notre économie fribourgeoise est constituée principalement de PME, dont la santé financière est relativement satisfaisante pour ne pas dire plus. Avouons aussi que les entreprises à valeur ajoutée ne sont pas légion et qu'elles ont tendance à choisir parfois d'autres cantons pour poser leurs valises. Notre groupe parlementaire groupe Vert Centre Gauche exprime sa satisfaction eu égard au contenu du message du Conseil d'Etat, plus précisément de la Direction de l'économie et de l'emploi. Si la loi sur la promotion économique et plus spécialement les modifications qui y ont été apportées, notamment dans le domaine concernant les aides financières, a été nécessaire, il est impératif que nous adoptions maintenant les moyens de cette politique d'encouragement à la demande, à la réalité du terrain et ceci sans attendre. Le bref historique que nous pouvons lire dans le message du Conseil d'Etat nous donne une vision précise, un bilan que je qualifierais de pragmatique, démontrant entre autres que chaque requête est analysée avec pertinence quant aux probabilités de réussite. La situation qui a prévalu durant l'année 2017 et cette année met le doigt sur le manque de moyens financiers. Il en est ressorti une sorte de non-entrée

en matière, si je puis m'exprimer ainsi, concernant une dizaine de projets. C'est fort regrettable et c'est un mauvais signe pour celles et ceux qui mettent leurs compétences en exergue dans un canton qui en a bien besoin. Notre économie fribourgeoise se doit de progresser, d'innover. Soyons aussi confiants dans le fait que si le coup de pouce financier de l'Etat pourrait être salutaire, il serait optimiste de penser que les bénéficiaires de cette demande nous retournent l'ascenseur en s'installant à long terme dans le canton. A titre personnel, je souhaiterais que la Commission des finances et de gestion reçoive, elle au moins, le rapport annuel présenté à la Promotion économique par la Fondation Seed Capital Fribourg, qui est l'organisme, comme vous nous l'avez dit, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'organisme décisionnel concernant l'octroi et le remboursement des prêts financiers aux start-up. Le bilan des divers investissements actuels est positif, malgré quelques défections bien entendu. Soulignons encore que depuis 8 ans maintenant, il n'y a pas eu de faillite de ces diverses sociétés financières par Capital Risque Fribourg SA. Touchons du bois, et c'est tant mieux pour tous les acteurs impliqués. Dès lors, notre groupe parlementaire groupe Vert Centre Gauche, à l'instar des autres fractions de ce Parlement, je l'espère vivement, acceptera le projet de ce décret qui nous est soumis en ce moment.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). C'est le groupe PDC qui était l'auteur en 2008, avec Markus Bapst et le député Romanens, de cette demande pour la création d'un seed capital dans le canton de Fribourg. L'innovation est extrêmement importante, c'est un facteur de croissance économique, tout le monde le sait, accompagné du foncier, d'une fiscalité attractive, c'est effectivement un levier très important. On parle du seed capital avec quatre fois 600 000 francs, donc c'est vraiment le besoin avéré, ce sont ces 600 000 francs dont on a besoin, c'est pour ça que la commission est un peu surprise de voir 2,3 millions, parce qu'on sait calculer, quatre fois six font normalement 24, donc 2,4 millions. Dans le message on parlait de 2,3 millions, pourquoi? Ces 100 000 francs ont disparu sous le rabot de notre Conseiller d'Etat responsable des finances, Georges Godel. On trouve ça extrêmement dommage, parce qu'effectivement, il faut se donner aussi les moyens de ses ambitions, soit on veut vraiment faire de l'innovation, soit on veut vraiment avoir un seed capital, on veut vraiment avoir une fondation avec de l'argent, avec des moyens et on se donne les moyens véritablement d'y aller et je pense que c'est un mauvais signal que de dire on rabote déjà sur le budget de 2019, 600 000 francs. Dans tous les cas, j'ai bien entendu M. Brodard, président de la Commission des finances et de gestion, de toute façon on peut très bien revenir, vous allez plutôt revenir ou le Conseil d'Etat va revenir avec des crédits supplémentaires pour l'année prochaine, donc de toute manière, ce ne sont pas ces 100 000 francs qui vont changer grand-chose. On va faire valser mille millions demain avec la politique fiscale 2017, je ne pense pas que ces 100 000 francs-là, vont mettre en péril l'Etat, je trouve même

que c'est vraiment un très mauvais signal qu'on donne en faveur de l'innovation dans ce canton. Je pense que l'innovation, ce n'est pas seulement faire de l'électoral, toute le monde en période électorale parle innovation. J'ai fait les élections fédérales en 2015, je me souviens très bien de mes collègues dans les débats, tout le monde parlait de l'innovation comme remède à l'abandon du taux plancher. Eh bien, quatre ans plus tard, dans ce canton, il me semble qu'on a un tout petit peu oublié tout ce qu'on a dit en 2015. Bien évidemment, le Capital-Risque Fribourg, on va le soutenir, 2,8 millions à charge de l'Etat, c'est aussi un site très important quand on sait qu'un franc investi a réussi à déclencher 3,8 francs d'investissement, je pense que là, c'est extrêmement intéressant.

Un dernier point quand même que le groupe PDC aimerait soulever, c'est qu'effectivement ça fait maintenant 8 ou 9 ans qu'on a cette fondation en place, ça fait aussi un certain nombre d'années que Capital-Risque Fribourg est en place et on aimerait bien avoir un bilan global de la situation. C'est vrai qu'on sait qu'il y a eu la création d'entreprises, on sait qu'il y a eu la création d'emplois, on ne sait pas combien d'entreprises, on ne sait pas combien d'emplois, le taux d'échecs. Je pense qu'on a besoin de savoir effectivement où on va, c'est vrai qu'on dépense cet argent, on est tous convaincus du bien-fondé de ces dépenses, par contre, je pense qu'une fois, il faudrait avoir un bilan complet de la situation après toutes ces années d'activité au niveau de ces deux outils que sont le seed capital et le Capital-Risque Fribourg.

Pour terminer, je dirais que l'innovation, c'est important, encore une fois on soutient ce projet mais il ne faudrait pas oublier, ça a été dit au niveau de la commission, il ne faudrait pas oublier tout le reste de l'économie. Parfois, peut-être on a des retours, au niveau des entrepreneurs, que je côtoie souvent, pour dire: «Oui, mais la promotion économique c'est high-tech in the green, c'est l'innovation, c'est les hautes valeurs ajoutées», mais à côté de ça, il y a énormément d'entrepreneurs qui font ce tissu dans ce canton et je pense que la promotion économique doit vraiment aussi très attentive, je ne dis pas qu'elle ne l'est pas, mais c'est en tout cas ce qu'on entend, en tout cas beaucoup au niveau des entrepreneurs, on entend dire beaucoup: «On s'occupe plutôt de l'innovation, des hautes valeurs ajoutées, mais pas tellement de ceux qui sont vraiment sur le terrain avec des emplois peut-être à moins forte valeur ajoutée mais qui sont tout aussi importants pour notre économie.» Voilà, on entrera bien sûr en matière sur ce projet et j'espère que mes collègues de mon groupe, parce que je n'ai pas l'unanimité bien sûr, défendront aussi la version de la commission avec quatre fois 600 000 francs et pas trois fois 600 000 et une fois 500 000, parce que le rabot a déjà coupé les 100 000 francs dont on a besoin. Merci beaucoup.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat vom Dekretsentwurf über den Verpflichtungskredit zur Unterstützung von Unternehmen in der Gründungsphase für die Jahre 2019 bis 2022

Kenntnis genommen. Die beiden im vorliegenden Projekt enthaltenen Komponenten, a) finanzieller Beitrag in der Höhe von 2,3 Millionen Franken an die Stiftung Seed Capital Fribourg zur Finanzierung von Seed-Darlehen sowie b) der Beitrag in der Höhe von 2 801 376 Franken zur Kapitalerhöhung der Risikokapital Freiburg AG, sind wichtige Bestandteile zur Umsetzung des im Mai 2018 revidierten Wirtschaftsförderungsgesetzes. Die vom Staatsrat verlangten 2,3 Millionen Franken setzen sich – wie schon gehört – aus 3 mal 600 000 Franken für die Jahre 2020 bis 2022 plus die 500 000 Franken im bereits genehmigten Budget 2019 zusammen.

Der von der ordentlichen Kommission erfolgte Änderungsantrag, Projet bis, der finanzielle Beitrag sei von 2,3 Millionen Franken um 100 000 Franken auf 2,4 Millionen Franken zu erhöhen, kann von einem Teil unserer Fraktion nicht nachvollzogen werden. Die Fraktion unterstützt somit grossmehrheitlich das Dekret in der ursprünglichen Fassung des Staatsrates.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe PS a examiné avec attention ce décret de financement du soutien aux entreprises et salue les investissements qui concrétisent les modifications de la loi sur la promotion économique votée en mai dernier. Sur le fond, ce financement, qui relève de la nécessité, ne soulève pas de question. La forme du décret, par contre, nous laisse perplexes. Le titre du décret ne parle que d'un crédit d'engagement. Or, l'art. 1 nous présente un mélange entre un crédit cadre de 2,3 millions, qui sera inscrit au budget de fonctionnement sur plusieurs années, et un rachat d'actions d'une SA, montant qui sera versé en une fois. Une distinction claire entre ces deux modes de financement aurait facilité la compréhension. Mais encore, les destinataires de cet argent sont d'une part la Fondation Seed Capital-Fribourg, fondation qui elle-même confie des mandats à l'association Fri-Up, une association locataire de BlueFactory et d'autre part une SA, la Capital-Risque Fribourg SA, qui bénéficiera d'une augmentation de capital, une SA en mains de l'Etat, de la Banque Cantonale, du Groupe E et de la Caisse de pensions de l'Etat de Fribourg. Nous avons pris note que la Caisse de pensions ne participera pas à la recapitalisation et que l'Etat ne sera pas majoritaire, mais avec 47% restera l'actionnaire le plus important. Notre groupe est favorable au soutien des entreprises en devenir, je le répète, mais reste très critique sur la manière dont ce financement est donné. Une simplification des structures est possible. Un regroupement, par exemple au niveau du service de la promotion économique, éliminerait les intermédiaires et permettrait une meilleure transparence et un contrôle plus efficace des investissements de l'Etat. Avec ces remarques, le groupe PS soutiendra dans sa grande majorité, la version initiale du décret.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis membre de la commission qui a analysé le présent décret. Ce décret concerne l'allocation d'une contribution financière en faveur de la Fondation Seed Capital Fribourg

à hauteur de 2,3 millions, respectivement 2,4 millions selon la version bis de la commission. Il concerne également une participation et une augmentation de capital d'approximativement 2,8 millions en faveur de Capital Risque SA, société qui investit dans les jeunes sociétés fribourgeoises, en vue de financer leur croissance. Ce crédit est demandé pour la période 2019–2022. Aujourd'hui, il n'est question que du décret, mais permettez-moi ces quelques remarques. Ces montants alloués considérés comme charges n'en sont pas pour moi, il s'agit de véritables investissements, qui doivent permettre à quelques entreprises fribourgeoises d'émerger dans la jungle des start-up. Il y a bien évidemment parfois des pertes mais aussi des retours avec des entreprises innovantes qui seront la fierté du canton dans un futur proche, porteuses d'emplois qualifiés notamment. Ne croyez pas non plus qu'il s'agisse d'un remède miracle, car au final tous les cantons qui se respectent possèdent ces outils. Bien au contraire, je trouve que le canton de Fribourg est très frileux quant au montant précité. La Promotion économique se doit également de tout mettre en œuvre avec nous, les politiques, afin d'obtenir les meilleures conditions-cadre pour maintenir les emplois créés et se rendre attractive pour de nouvelles sociétés. L'attractivité d'un canton pour les entreprises, ne se limite pas à la fiscalité, mais forme un tout avec la culture, la formation, la main-d'œuvre, la vie dans les chefs-lieux. Je constate au passage que le syndicat UNIA et le préfet de la Sarine n'ont pas tout à fait compris ce concept, j'en veux pour preuve l'épisode du 8 décembre, qui fait du mal à l'image de Fribourg. Ne nous arrêtons pas à ce décret et j'en appelle à Monsieur Curty ainsi qu'à la Promotion économique pour établir un vrai concept, avec forces et faiblesses du canton pour augmenter son attractivité. J'espère ainsi que pour la période suivante, les montants demandés auront doublé. Il s'agira pour moi alors, d'une victoire et d'un signe d'une augmentation d'attractivité de notre canton. A titre personnel, je rejoins les arguments de Monsieur Eric Collomb concernant l'amendement de la commission et les 100 000 francs supplémentaires. Le groupe PLR soutiendra quant à lui la version initiale du Conseil d'Etat à une grande majorité.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Ich spreche in meinem eigenen Namen. Meine Interessenbindung: Ich war bis Ende November Mitglied des strategischen Beirats von blueFACTORY und ich arbeite in meinem Unternehmen, Organisationsentwicklung und Innovationsarchitektur, am Thema Innovation mit Organisationen.

Meine Damen und Herren, um was geht es hier? Schon ein weiser Mann hatte vor 2018 Jahren einmal gesagt: «Siehe, ein Sämann ging hinaus, um zu säen.» Ich kann das als CVP-Mitglied selbstverständlich einbringen. Der Sämann hat Samen gesät. Die einen wurden von Vögeln gefressen oder sind auf dem Felsen gelandet, andere sind auf fruchtbaren Boden gefallen und gaben Frucht, zum Teil dreissig-, vierzig- oder sechzigfach.

Dieses Gleichnis hat in diesem Fall heute eine Bedeutung. Wir sprechen von Seed Capital. Das heisst auch, dass wir damit rechnen müssen, dass gewisse von diesen Samen nicht auf fruchtbaren Boden fallen. Ich möchte dazu einige Bemerkungen machen. Die Schweiz ist schon mehrere Jahre im Global Innovation Index auf dem 1. Platz. Wenn wir das analysieren, zeigt sich, dass dies heute noch primär dank unseren Patenten der Fall, also unserer Forschung zwischen Hochschulen und grossen Unternehmen. Schauen wir in die Welt (USA, Silicon Valley oder auch in Afrika und in Indien), dann sehen wir, dass Innovation in Zukunft nicht mehr viel mit Patenten zu tun hat, sondern mit der Geschwindigkeit, mit der wir Innovation und Disruption fördern.

Nun ist es für mich so: Wenn ich schaue, was wir in der blueFACTORY gemacht haben im Vergleich zu Nachbarkantonen oder anderen Ländern, dann sprechen wir heute von Beträgen, die mir eher wie eine Giesskanne erscheinen und nicht wie ein Rasensprenger oder wie gar ein Bewässerungssystem, um Innovation wirklich zu fördern.

Auch wenn man die Analyse weitertreibt und guckt, welche Faktoren in Silicon Valley dazu führen, dass sehr viel Innovation geschieht, zeigt sich, dass das Eingehen von Risiko und das Einkalkulieren von Misserfolg wichtige Teile sind und eine Möglichkeit darstellen. In der Schweiz ist es so, dass dieser Punkt einer der grossen Hinderungsgründe für Innovation ist. Wir wollen Effizienz, Kontrolle, Sicherheit und wir wollen immer gucken, dass es ja kein Misserfolge gibt.

Ich möchte hiermit dafür plädieren, dass wir uns nicht nur in den Beträgen an andere Dimensionen gewöhnen. Ich bin überzeugt, dass dieses Signal, dass wir Seed Kapital und Risikokapital haben, ein wichtiger Startpunkt ist. Wir sind im Vergleich zu anderen aber noch nirgendwo. Das sind sehr kleine Beträge. Da müssen wir noch einen Riesenschritt vorwärts machen, wenn wir ein fruchtragendes Feld von Firmen und Unternehmen haben wollen im Kanton Freiburg, die Innovation betreiben und erfolgreich sind und bleibende Wirtschaftsmitglieder werden. Also müssen wir auch einen Raum schaffen, in dem wir den Raum zum Scheitern ganz bewusst erlauben. Wenn wir uns in Zusammenhang mit blueFACTORY immer darauf beziehen, dass wir kontrollieren wollen, Effizienz haben wollen, dann werden wir keine Innovation fördern in unserem Kanton.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je pense que c'est une bonne chose d'attirer des emplois, c'est une bonne chose de créer des start-up, je pense que c'est nécessaire de le faire, on doit le faire dans le canton de Fribourg si on veut être innovateurs. Par contre, on ne doit pas oublier les conditions-cadres pour ces entreprises, que ce soient des entreprises qu'on veut attirer, qu'on veut mettre en place ou qu'on veut créer, ou que ce soient les entreprises qui existent aujourd'hui. On voit aujourd'hui qu'on a de sérieux problèmes au niveau de ces conditions-cadres. Je vois au niveau des emplois, la première

chose que veut une entreprise innovante ou que veut toute autre entreprise, c'est trouver du personnel. Aujourd'hui, on voit que même le SITel, qui appartient à l'Etat, doit engager des employés français étant donné qu'il ne trouve pas suffisamment d'employés pour remplacer les postes qui doivent être repourvus dans leur entreprise. Là, je pense que si c'est comme ça au SITel, c'est comme ça dans de nombreuses entreprises et là on a un problème alors qu'on est pratiquement un canton école, on n'arrive pas à avoir suffisamment de main-d'œuvre pour nos entreprises, c'est un sérieux problème. Au niveau des contraintes administratives, on doit aussi baisser nos contraintes administratives aux entreprises. Vous savez qu'une petite entreprise qui a trois, quatre employés, si elle doit avoir deux secrétaires pour faire le travail du bureau, ça ne joue déjà plus, étant donné qu'il y a beaucoup de contraintes. Là, je pense que ça ne joue pas, si on veut aider ces petites entreprises-là, on doit aussi diminuer ces contraintes administratives. Ensuite, on doit leur fournir du terrain et là on voit qu'à Bertigny, alors qu'on disait que c'était un terrain qui était fait pour créer des emplois dans le canton de Fribourg, dans l'agglomération, on voit aujourd'hui qu'on veut mettre de l'habitat. On doit voir à long terme mais pas à court terme. On aurait aussi besoin de terrains pour les entreprises, même dans 30 ans, et 30 ans, je vous dis, ça passe terriblement vite et on aura encore besoin de terrains pour ces entreprises-là. Si on veut créer, on doit garder ces terrains proches des autoroutes et Bertigny convient tout à fait pour créer de nouveaux emplois. Ensuite, vous savez aujourd'hui nos entreprises sont dans des bouchons, elles ne peuvent pas travailler. Si le matin, les ouvriers veulent partir de chez eux, ils sont pris dans les bouchons, ils ne peuvent pas sortir, ils ne peuvent pas travailler et cela ne va pas. Une entreprise, si elle paie cinq employés dans un bus pour rien faire, en attendant dans les bouchons, je ne pense pas qu'elle va s'en sortir comme ça et là, Monsieur le Directeur de l'économie, c'est aussi votre rôle de se battre pour les entreprises qui sont aussi par exemple dans la région de Givisiez et dont tous les matins les employés sont pris dans les bouchons. Cela est aussi votre rôle et je vous en remercie.

Le Rapporteur. Vielen Dank noch einmal für das Eintreten aller Fraktionen auf dieses Dekret. Ich stelle fest, dass das Dekret per se keine Opposition hat, dass aber einige Elemente in der Debatte aufgegriffen wurden, auch einige Elemente, die nicht zum Dekret gehören. Es war auch in der Kommission so, dass Diskussionen zu einigen anderen Aspekten der Wirtschaftsförderung und der Wirtschaft im Allgemeinen geführt wurden. Konkret zum Dekret möchte ich festhalten, dass ich die Stellungnahme der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission zur Kenntnis genommen habe und verstehe, wo die Argumentation liegt.

Auf der anderen Seite wurde in der Kommission diskutiert, dass gerade die Symbolwirkung – die 100 000 Franken im Projet bis sind ja nicht wesentlich und materiell, sondern sie haben eine Symbolwirkung – wichtig ist. Es ist wichtig, hier zu unterstreichen, dass wenn wir die Innovationskraft

entsprechend zum Ausdruck bringen wollen, hier nicht nachvollzogen werden konnte, wieso in einem Budget dann 100 000 Franken gestrichen wurden. Das war der Grund, weshalb die Kommission dann grossmehrheitlich dem Projet bis seine Form gegeben hat.

Ich lasse den Staatsrat die Frage beantworten zum bilan complet und Stellung nehmen zur Kritik der Sozialdemokratischen Fraktion bezüglich der Strukturen.

Le Commissaire. Vielen Dank für die positiven Eintrittsvoten. Ich möchte kurz auf zwei Punkte zurückkommen.

Concernant la remarque du député Piller par rapport à la formulation des articles, je pense notamment aux art. 1 et 4 du décret, il faut savoir qu'on s'est basé sur la définition d'un crédit d'engagement selon la loi sur les finances, ce sont les art. 29 et suivants. On aurait pu faire autrement, je vous donne raison, mais nous avons pensé – et nous avons évidemment travaillé étroitement ensemble avec l'AFin – que le fond proposé par décret est juste et surtout qu'il est suffisant. On aurait pu faire une distinction entre les deux opérations, mais elle paraît quand même quelque peu superflue dès lors que si vous relisez encore une fois l'art. 1, il est explicite quant aux deux opérations, donc on parle clairement d'un crédit cadre 2019–2022 pour les frais d'amorçage qui porte sur plusieurs années et on parle explicitement aussi d'une augmentation du capital. Il faut savoir là que le terme générique de crédit d'engagement englobe tant les crédits d'objets que les crédits-cadres. Ces deux derniers étant en quelque sorte des sous-catégories de crédits d'engagement. Il va de soi que le montant de 2,3 millions de francs est un crédit cadre, il porte donc sur plusieurs années et celui de 2,8 millions et un crédit d'objet, donc il est réalisé en une seule fois. Par rapport à l'art. 4, auquel vous avez aussi fait référence, le crédit d'engagement porte sur le tout évidemment, mais, dans la mesure où la recapitalisation de Capital Risque SA devrait se faire en une seule fois en 2019, les années décrites pour la budgétisation sauf 2019, qui est déjà faite, se réfèrent évidemment aux attributions prévues en faveur des prêts d'amorçage. Je pense donc qu'on peut quand même accepter ce décret dans sa forme existante. Par rapport à l'autre question, est-ce qu'on aurait dû fusionner ces deux structures, seed capital et capital-risque, je veux quand même rappeler que les demandes de soutien ne sont pas examinées selon une liste de critères, elles le sont par les membres des organes décisionnels des deux structures à des périodes différentes de la genèse d'une société, c'est important. Pour la fondation Seed Capital et le Conseil d'administration de CRF SA, ces organes sont composés par des personnes choisies en fonction d'un côté de la provenance des fonds, qui est évidemment valable pour le capital risque, mais aussi et surtout en fonction de leurs compétences, qui permettent surtout d'évaluer de manière spécialisée chacune de ces demandes, c'est cela qui est important. Cette indépendance de ces deux sociétés est vraiment importante et on voulait à tout prix la maintenir, ce qu'on a fait.

On a économisé pas mal d'argent en donnant maintenant un mandat à Fri-Up, sans lui donner de moyen supplémentaire pour examiner les dossiers dans le domaine du seed capital. On fait donc les économies qu'on a dû faire, mais finalement les structures ont fait leurs preuves et on vous propose vraiment de maintenir cela comme ça a été imaginé et approuvé par le Grand Conseil et finalement aussi validé par le Conseil d'Etat par la suite.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Artikel 1 ist effektiv der Artikel, wo wir zwei Beträge im Dekretsentwurf des Staatsrates vor uns liegen haben: 2,3 Millionen Franken zugunsten der Seed Capital Freiburg und 2 801 376 Franken zur Kapitalerhöhung bei der Capital Risque Fribourg SA. Zu diesem Artikel gibt es von der Kommission einen Änderungsantrag, der den ersten Teil dieses Artikels abändern will, von 2,3 Millionen Franken auf 2,4 Millionen Franken.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat maintient sa version initiale. Je n'ai pas de commentaire.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste est d'accord sur le fond avec la version bis. Il n'y a pas de problème de remettre 100 000 frs. Par contre, quant à la forme, il s'opposera à la version bis et soutiendra la version originale. On ne peut pas, dans un parlement, voter un budget – vous avez tous vu ces 500 000 frs au budget – et un mois après commencer à le modifier, en cherchant un crédit complémentaire. Nous soutiendrons donc la version originale du Gouvernement.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Monsieur le Député Piller, si vous voulez faire du formalisme à ce point, bien évidemment, il faut refuser l'amendement. Mais, je le redis une fois, il ne faut pas parler d'innovation seulement pendant les élections, Mesdames et Messieurs. Vous parlez d'innovation dans tous vos programmes. On peut faire l'exercice, tous ceux qui ont des sites internet, je suis convaincu que vous aurez le mot «innovation». Ce matin, vous avez l'occasion de soutenir véritablement l'innovation, de passer de la parole aux actes. De toute façon, vous le savez très bien, on reviendra avec des crédits complémentaires dans quelques mois. 100 000 frs pour l'innovation. Si vous voulez être très formalistes, votez contre; si vous êtes pour l'innovation, soutenez mon amendement.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je rebondis sur les propos de mon collègue, par rapport à l'amendement. J'aimerais rappeler ici que la Commission interparlementaire HES-SO a déposé un mandat pour obtenir un grand montant pour l'innovation. Nous sommes toujours en attente de la réponse à ce mandat.

Donc, là, si on va pour 100 000 frs ou pas, je pense qu'on doit aussi voir les choses globalement. On cherche tous à avoir des moyens pour défendre l'économie de ce canton, mais aussi par le biais de nos hautes écoles et de la recherche. Donc, pour moi, je ne vois pas l'importance de rajouter 100 000 frs ici en l'état, alors qu'on est en attente d'autres montants qui devraient être mis dans le cadre de l'innovation et du soutien aux entreprises, mais aussi aux écoles.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Lassen wir doch den Fünfer gerade stehen. Es geht wirklich nicht einmal um den Fünfer. Wir haben ein Budget von über 3,5 Milliarden Franken und wir reden hier über 100 000 Franken für ein Risiko, das wir eingehen und das, wie ich von Staatsrat heute Morgen gehört habe, sogar sehr gute Früchte trägt. Ich bitte Sie, hier das Formelle zu vergessen und diesen 100 000 Franken zuzustimmen.

Le Rapporteur. Vielen Dank für die Diskussion zu diesem Antrag. Ich habe dem nichts hinzuzufügen. Die Kommission hat mit grosser Mehrheit den Antrag gestellt, diese 100 000 Franken ins Dekret zu integrieren. Die Kommission empfiehlt Ihnen entsprechend das Projekt bis.

Le Commissaire. Comme je l'ai déjà dit, le Conseil d'Etat maintient son projet initial.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 54 voix contre 47.¹

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Antoinette Badoud (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bonvin Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Broennimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Maeder Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Anne (BR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SC,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 47.*

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 4274ss.

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Piller Benoit (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (SE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoit (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 54.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 2

Le Rapporteur.

Après cette appellation nominative pour l'article 1, on peut épargner cela pour l'article 2, dans le sens que la Commission a adopté, dans sa version bis, l'article 2 seulement en conséquence de l'article 1. Donc, comme président de la Commission, je ne vois pas pourquoi on doit refaire le projet bis pour l'article 2. La version initiale de l'article 2 fait foi, parce que l'article 2, dans sa version initiale reflète la discussion et le vote de l'article 1. Donc, il n'y a que la version initiale du Gouvernement qui est maintenue.

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. Bei diesem Artikel nur die wichtige Referenz, dass der Staatsrat die Frist für die Nutzung des Kredits verlängern kann.

> Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adopté.

Deuxième lecture

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je comprends les membres de la CFG, mon collègue Bruno me l'a expliqué, je le comprends. Bien évidemment, je comprends aussi mon collègue Butty; ce que je ne comprends pas c'est le parti radical! Je viens de regarder votre programme, merci pour ceux qui ont voté pour mais vous êtes pour moins de bureaucratie, moins de formalisme, vous en faites ici, vous êtes pour l'économie, vous êtes pour l'innovation, vous ne la soutenez pas. J'ai de la peine à vous suivre, merci.

Le Rapporteur. Merci pour le soutien qui a été mentionné, merci.

> Confirmation de la première lecture.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 101 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Antoinette Badoud (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Broennimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Maeder Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoit (BR,PS/SP), Péclard Cédric (FV,VCG/MLG), Peiry Stéphane (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SC,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Tho-

mas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoit (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 101.*

—

**Mandat 2018-GC-50 Michel Chevalley/
François Genoud/Gaétan Emonet/Nadia
Savary-Moser/Sylvie Bonvin-Sansonens/
Jean-Daniel Chardonnens/Patrice
Longchamp/Eliane Aebischer/Susanne
Schwander/André Schneuwly
Problématique du remplacement des
enseignants dans les classes primaires¹**

Retrait

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Comme mes collègues cosignataires du mandat déposé le 28 mars 2018, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Je constate avec satisfaction que trois mois après le dépôt de notre mandat, le Conseil d'Etat a pris une mesure très concrète, à savoir celle consistant à augmenter le nombre d'admissions à la HEP de 10 unités en 2018, de 50, les années suivantes...

Nous notons donc avec satisfaction que 2019 verra l'admission de 50 étudiants supplémentaires à la HEP, soit un total de 150 étudiants, pour la seule partie francophone.

Je reviendrai plus tard sur ces admissions à la HEP, avec une idée que je souhaite partager avec vous.

Ainsi, pour cerner les problèmes décrits dans le mandat, une enquête a été faite par l'Etat auprès des responsables d'établissements (RE). Nous saluons cette démarche.

Dite démarche a d'ailleurs engendré un taux de réponses qui se passe de tout commentaire: 88% des RE francophones ont en effet répondu, prouvant ainsi, si besoin était, qu'il y a là, effectivement, un problème auquel ils sont souvent confrontés.

À noter que, si seuls 33% des RE alémaniques ont répondu, ce n'est pas que le problème n'existe pas dans l'autre partie linguistique, mais bien plutôt en raison de la période du sondage, mal choisie en raison des vacances d'été.

Les principaux éléments relevés par les RE confirment en effet les difficultés qu'ils rencontrent, lorsqu'il s'agit de remplacer un ou une collègue, plus particulièrement quand l'école est éloignée des centres urbains, plus particulièrement quand il s'agit de remplacements de longue durée.

Quant aux décisions que le Conseil d'Etat a prises ensuite du dépôt de notre mandat, si certaines nous paraissent pertinentes, d'autres nous paraissent pour le moins cavalières.

Plus en détail, nous sommes sceptiques, relativement à la mise en œuvre de la disposition suivante:

- > recourir à des personnes présentant des profils différents, pour des remplacements de courte durée, s'entend. Par exemple, recourir aux étudiants en formation.

Si cette opération de dernier recours devait être mise en place, inutile d'insister ici sur les garde-fous qui seront nécessaires pour éviter d'accroître le problème, plutôt que de le résoudre.

D'autres décisions, dont celles de la Direction, tiennent, à notre humble avis du vœu pieux. Par exemple:

- > tenter de limiter les besoins en remplacements;
- > analyser de manière plus restrictive les demandes de congé non payé;
- > inciter les enseignants à augmenter temporairement leur taux d'activité.

Ces trois derniers points sont délicats, touchant ce que nous pourrions considérer comme l'une des soupapes de sécurité pour des enseignants très sollicités et à la santé parfois mise à rude épreuve; s'il fallait en donner une preuve, nous pourrions évoquer le nombre de burn-out connus à ce jour.

Enfin, certaines décisions de la DICS semblent tomber sous le coup du sens, tant il est vrai qu'elles devraient être effectives depuis belle lurette. Exemple:

- > organiser des séances de formation des enseignants en dehors du temps de classe.

Un peu plus concrètement, cette fois-ci, le logiciel «IS Academia» de gestion du personnel enseignant semble faire des miracles si l'on en croit les cantons qui l'utilisent déjà. Nous attendons des précisions sur ses premiers effets.

Vous aurez remarqué que je n'ai fait aucune allusion au départ en retraite programmé d'un nombre important d'enseignants. Force est de constater que cette réalité va encore en ajouter au problème.

Plus généralement, puisque nous n'avons évidemment aucun retour sur la mise en œuvre des décisions que le Conseil d'Etat ou que la Direction a d'ores et déjà prises, nous demandons à être dûment renseignés sur ces premiers effets.

¹ Déposé et développé le 23 mars 2018, BGC p. 759; réponse du Conseil d'Etat le 5 novembre 2018, BGC p. 4348.

Ces effets doivent faire l'objet de mesures précises, dont nous attendons les résultats. Nous voulons voir, noir sur blanc, les résultats des premiers effets induits par ces dispositions pour autant, voilà, j'arrive à l'essentiel, excusez-moi, pour autant que le Conseil d'Etat s'engage à honorer notre demande et à nous dire ce qu'il en est de la concrétisation des décisions déjà appliquées sur le terrain aujourd'hui, nous retirons notre mandat, non sans faire toutefois une dernière remarque, que je ferai la prochaine fois, sous la forme d'une autre objet de politique. Je m'arrête ici, nous retirons notre mandat, mais nous attendons réellement des précisions sur la mise en œuvre des instruments décidés par le Conseil d'Etat ou par la Direction. Merci de votre attention.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je peux confirmer, partager les soucis qui viennent d'être évoqués. Nous avons pris des mesures, elles ne sont pas toutes immédiates, et je tiendrai bien sûr informé des résultats de ces mesures, la plate-forme informatique est en fait issue de la gestion informatisée des enseignants, qui se déploie cette année, et je n'aurai qu'au printemps prochain les retours sur l'utilisation vraiment efficace de cette plate-forme, dont vous serez informés.

> Ce mandat est retiré par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement d'Adrian Urwyler (Tribunal cantonal)

Bulletins distribués: 96; rentrés: 94; blancs: 1; nuls: 2; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Johannes Frölicher*, à Fribourg, par 91 voix.

—

> La séance est levée à 10h

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint